

À l'issue de la réunion il a été décidé de provoquer une nouvelle réunion du comité syndical afin de reconsidérer la situation.

Monsieur le Président a depuis rencontré la directrice de l'école.

Au vu des effectifs, il est possible de faire 2 classes de maternelle et tous les élémentaires seraient répartis de façon à avoir un niveau par classe.

Madame la Directrice doit en discuter avec les enseignants. A ce jour aucune réponse n'a été donnée.

Le Comité Syndical, après discussion, propose de laisser un demi-poste d'atsem.

Cette solution permettrait de conserver le projet de travaux.

3 – ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'au vu de la fréquentation de l'accueil de loisirs du mercredi et du coût de son fonctionnement pour le SIVOS, il convient de se poser la question de sa reconduction pour l'année scolaire 2019/2020.

La fermeture du centre de loisirs entraîne la révision des plannings de travail des trois ATSEM et la réduction du temps de travail d'un agent.

Une décision doit être prise afin de permettre au CLC d'en tenir compte dans son organisation.

Le Comité Syndical, après discussion et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de fermer l'annexe du Centre de Loisirs à La Ronde à la rentrée prochaine

AUTORISE Monsieur le Président à en informer le Président du CLC à Courçon ainsi que les familles.

4 - RESTAURANT SCOLAIRE - TARIFS CANTINE ANNEE 2019/2020

Monsieur le Président propose à l'assemblée soit de reconduire les mêmes tarifs de la cantine que l'année précédente ou d'appliquer une augmentation pour l'année scolaire 2019/2020.

Le Comité Syndical après discussion vote à l'unanimité des membres présents une majoration de 1 % pour les repas maternelles et élémentaires. Les repas adultes restent inchangés. Les nouveaux tarifs applicables à la rentrée scolaire 2019 seront les suivants :

Maternelles	2.71 €
Elémentaires	2.96 €
Présence cantine : - Enfants qui, pour des raisons médicales reconnues par le médecin scolaire, apportent leurs repas - Adultes apportant leur repas (enseignant, AVS ...)	0.50 €
Repas enfants non inscrits :	
Maternelles	5.42 €
Elémentaires	5.92 €
Repas adultes	5.56 €
Repas adultes subventionnés	4.32 €

Monsieur le Président est chargé d'informer les familles de cette augmentation.

5 - REGLEMENT INTERIEUR DU SIVOS – ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient d'apporter quelques modifications sur le règlement intérieur, notamment en ce qui concerne les nouveaux tarifs de la cantine.

Le Comité Syndical, après lecture et après en avoir délibéré,

- valide les modifications apportées au règlement intérieur
- approuve le règlement intérieur dans sa globalité et tel qu'il est présenté,
- autorise le Président à le signer et à le remettre aux familles à la rentrée scolaire qui devront retourner le Coupon-réponse dûment complété et signé.

6 – RESTAURANT SCOLAIRE - TRAVAUX DE PEINTURE ET MISE EN PLACE DE SOUBASSEMENT - CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de choisir les entreprises qui vont effectuer les travaux de peinture et la mise en place des soubassements au restaurant scolaire.

Il présente les devis qui ont été demandés.

Travaux de peinture :

- POUPEAU PEINTURE 4 510.00 € HT
- ROULLEAU Nicolas 2 535.30 € HT

Mise en place des soubassements :

- POUPEAU PEINTURE 3 102.00 € HT
- Menuiseries BEAUBEAU Benjamin 3 025.86 € HT

Après avoir étudié les devis et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, choisit les entreprises suivantes :

Travaux de peinture :

- ROULLEAU Nicolas 2 535.30 € HT

Mise en place des soubassements :

- Menuiseries BEAUBEAU Benjamin 3 025.86 € HT

Et autorise Monsieur le Président à signer les devis.

-
Questions diverses

Restaurant scolaire

Monsieur le Président informe l'assemblée que le restaurant scolaire s'approvisionne auprès d'un nouveau fournisseur bio à La Ronde.

Le souhait est de proposer un fruit, un légume et une crudité par semaine.

Date réunion pour la modification des plannings de travail des agents prévue le mardi 04 juin 2019 à 19h30.

-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.

Le présent P. V. sera affiché à l'école et un exemplaire sera remis à la directrice de l'école.

La prochaine réunion du comité syndical sera fixée ultérieurement.

Le Président,
Patrice PACREAU